

ARRETE N°171-2023

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA, CIRCULATION : INTERDITS JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 : rue vieille cité de 8h00 à 17h00

La Maire de la Commune de TULETTE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L 2213-1 à L 2213.5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 relatif à la signalisation routière, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande du responsable du centre technique communal de Tulette formulée en date du 04/12/2023, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public situé dans la rue vieille cité de 8h00 à 17h00 le **JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023** afin d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien de la rue,

A. R. E. T. E.

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront strictement interdits à tous les véhicules, exceptés ceux des services techniques municipaux, dans la rue vieille cité, pour faciliter leur intervention prévue le **JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 de 8h00 à 17h00**. En cas d'une intervention d'assistance et de secours aux personnes des sapeurs-pompiers, du SAMU, du SMUR, d'une ambulance... : les agents municipaux devront déplacer leurs véhicules pour permettre le passage des véhicules de secours, si nécessaire.

Article 2 : Ces interdictions feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale de la signalisation routière, en particulier donnera lieu, 48h à l'avance, à l'apposition de panneaux réglementaires de « stationnement interdit » comportant le présent arrêté affiché dessus afin de prévenir les usagers de la route de cette interdiction de stationner.

Article 3 : La Maire de la Commune de TULETTE et le Commandant de la communauté de brigades de gendarmeries de Saint Paul Trois Châteaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

- Le CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL,
- La GENDARMERIE de St Paul Trois Châteaux,
- Le CENTRE DE SECOURS de Tulette.

Fait à Tulette,
Le 04-12-2023

La Maire,
Sylvie MOLINIÉ

